Cyan Magenta Jaune Noir

ABOUBACAR SYLLA, PRÉSIDENT DE L'ONG ''CLUB DES AMIS DU MONDE''

« La Société civile guinéenne ne se porte pas bien... »

P.7

N°408 du 06 déc. 017

Le Standard

Prix : 3000FG

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

CONVOCATION DU CORPS ÉLECTORAL POUR LE 04 FÉVRIER 2018

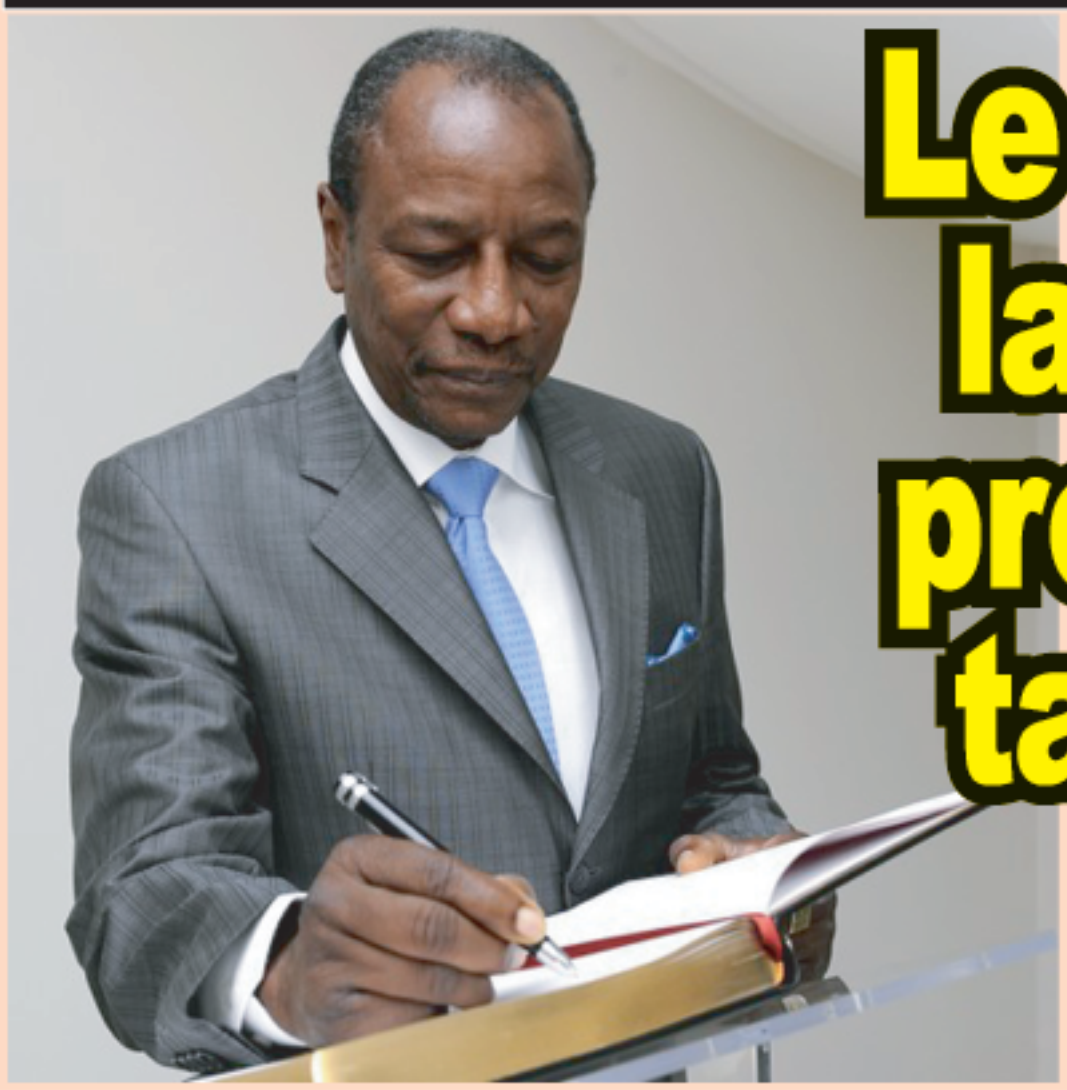

Le Président de la République prend le décret tant attendu !

Il lui revenait de droit de convoquer le corps électoral tout en entérinant ou pas la proposition de date faite par la Commission électorale nationale indépendante. C'est ce qui est intervenu dans la soirée du lundi 04 décembre passé à travers un décret présidentiel lu sur les ondes de la télévision nationale... P.4

GRÈVE D'UNE PARTIE DES ENSEIGNANTS DU SCOLAIRE

Les cours continuent d'être perturbés par endroits dans la capitale

P.3

COUPE DU MONDE 2018

Le calendrier complet

P.10

FENAC 2017

Conakry remporte le premier prix de 200 millions GNF

P.6

8ÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DES FEMMES D'AFRIQUE ET DE LA DIASPORA

Le Pr Alpha Condé préside l'ouverture des travaux

Le président de la République, Pr. Alpha Condé, a présidé le lundi, 27 novembre 2017 à Conakry, l'ouverture des travaux du 8ème Congrès International des Femmes d'Afrique et de la Diaspora avec pour thème : « Innovation, Développement Durable, Coopération ».

Cette rencontre de 04 jours s'inscrivait dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des femmes du pays et de la diaspora. Devant plus de 150 participants, le président Alpha Condé dira que les Africains doivent valoriser leurs aliments au détriment des aliments venus d'ailleurs. Il a précisé que l'Afrique produit plus de 600.000 tonnes de fonio et que la Guinée en produit à elle-seule 400.000 tonnes.

Abordant la question de l'immigration clandestine en Libye, Pr Alpha Condé affirme a soutenu que c'est une honte pour l'Afrique de voir ses fils se comporter de la sorte. Pour cela, le président Condé a demandé aux participants de faire preuve de courage et de capacité managériale en matière de tradition africaine.

Pour finir, il a apporté son soutien aux idéaux de ces femmes et s'est engagé à les accompagner dans leur noble mission.

Cherif Djiba Sano

Le Standard

Boulbinet 4è Avenue à Côté de la station Triomphe
Récépissé N°132/PR/TPI/K/2007
Tél : 622 98 34 97 Conakry Guinée

Fondateur
Hassane KABA
kabahassane1969@gmail.com

Directeur de Publication
Alpha Camara
657 270242/662 371726
alphacamara2005@gmail.com

Rédacteur en Chef
Ibrahima Sory Bah

Secrétaire Général
Chérif Djiba Sanoh

Comité de rédaction :
Moussa Soumah, Oumar Soumah, Aly Camara, Richard Dassassa, Kataco Katom,Ibrahima Sory Bah, Chérif Djiba Sanoh, Laminé Diané

Saisie :
Djamila Sona Sanoh

Impression :
Sékou Chérif

Distribution :
Mamoudou Diallo

Communiqué du ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation suite aux troubles enregistrés à la frontière guineo-malienne

Conakry, le 30 Novembre 2017 - Suite aux violents affrontements enregistrés ces derniers jours entre Guinéens et Maliens aux abords des deux frontières, ayant causé des pertes en vies humaines des deux côtés, le Gouvernement Guinéen par la voix du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Général Bouréma Condé, a exprimé son profond regret face à ce qu'il a qualifié de situation déplorable.

Le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a rappelé les hauts faits historiques qui lient les deux pays et les sacrifices qu'ils ne cessent de consentir dans la vie de leur peuple, notamment par la présence militaire guinéenne au Mali pour lutter contre les attaques djihadistes et terroristes.

Tenant compte de cette situation, le Ministre Bouréma Condé a indiqué que ces incidents n'auraient jamais dû arriver car explique-t-il, ils ne reflètent ni la volonté des deux peuples, encore moins celles des deux présidents.

Bouréma Condé a rappelé que les événements violents de même type se répètent depuis trois ans au même endroit, précisément sur la ligne frontalière située dans la sous-préfecture de Dialokörö, préfecture de Mandiana, dans le district de Kantedougou Balandou, secteur de Kêdiana. Les derniers affrontements qui se sont produits du dimanche 26 au lundi 27 Novembre ont fait une dizaine de morts des deux côtés.

Pour résoudre définitivement ce conflit frontalier qui oppose les deux peuples, les autorités guinéennes et maliennes, par l'intermédiaire des deux ministres de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, comptent se rencontrer à Kankan dans 48 heures pour aplanir les divergences, avant de rendre visite aux différentes familles éplorées des deux côtés de la frontière.

Toujours est-il que, depuis une dizaine de jours, une délégation malienne est présente en Guinée pour travailler sur la matérialisation des frontières en vue de trouver une issue heureuse à cette crise.

Attaché aux valeurs de paix, au respect de l'intégrité territoriale et de la quiétude sociale, le Gouvernement Guinéen présente ses sincères condoléances à toutes les familles touchées par ces violences.

Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
Bouréma Condé
Transmis par la Cellule de Communication du Gouvernement

Votre éditorial

Atteintes à la liberté de la presse en Guinée : Pourquoi, il n'y a pas lieu de désespérer tant !

Convenons d'une chose essentielle pour commencer, oui il y a des atteintes à la liberté de la presse dans notre cher pays, la Guinée. De là à en déduire cependant que ces atteintes sont planifiées ou orchestrées, nous, en ce qui nous concerne, ne nous hasarderons pas du tout à répondre à cette épineuse question par l'affirmative. Loin de nous toute volonté de nous mêler de quelque querelle de chapelle que ce soit. Nous restons tout simplement convaincus que l'histoire, ici dans notre pays comme ailleurs, est très souvent têtue. Comme les faits le sont certainement aussi.

Il y en a hélas parmi les actuelles ''têtes pensantes'' sur l'échiquier national à vouloir se faire passer pour ce qu'ils n'ont jamais été en vérité, soit pour des « amis de la presse », soit pour des » défenseurs chevronnés de la liberté de la presse ». N'est-ce pas le fort de certains anciens dignitaires des régimes passés de vouloir constamment se donner le bon rôle en falsifiant l'histoire ! Fort heureusement que les guinéens, dans leur majorité écrasante, sont loin d'être amnésiques.

En ce qui nous concerne, nous osons répéter une fois encore que la Guinée vient de loin, de très loin, en matière de lutte pour l'instauration en général de la démocratie, en particulier de celle de la liberté de la presse. Certains survivants de cette lutte sont heureusement encore présents parmi nous pour pouvoir le témoigner.

Ainsi, le Général-président Lansana Conté aura beau été l'un des ardents défenseurs de cette liberté, celui-là même du temps duquel le paysage médiatique s'est élargi en s'ouvrant à l'audiovisuel privé, il ne demeure pas moins que toute liberté est relative et qu'il n'y en a aucune de définitivement acquise. Il s'agit d'un combat permanent, une lutte de tous les jours. A laquelle, aussi bien dans l'ombre que sur la scène publique, des politiques se sont bel et bien associés. Il y en a qui, pendant longtemps, ont accompagné cette presse au point d'être perçus à un moment donné comme des « amis de journalistes ». Incontestablement, nous disons, toute proportion gardée, que feus Siradiou Diallo, Bâ Mamadou et l'actuel Président de la République, en l'occurrence le Pr Alpha Condé, faisaient partie de ceux-là.

C'est pourquoi, face à quelques dérives qui ont été constatées au cours de ces dernières semaines sur le chemin de la liberté de la presse et que nous déplorons du reste, il faudrait, à notre sens, éviter de faire dans la démesure. Surtout que ce ne sont pas les tentatives de récupération qui font défaut en ces moments de précampagne électorale engagée avant la lettre.

Il y a des actes qui ne trompent manifestement pas lorsqu'ils revêtent un caractère liberticide. A travers la dernière sortie du Président de la République, il yen a assurément parmi nos confrères qui ont été convaincus d'en avoir aperçus. Cela est du reste pleinement de leurs droits. Cependant qu'en n'occultant pas le contexte de la sortie plus ou moins musclée du Pr Alpha Condé contre les radios qui s'aviseraient à donner la parole à un fameux syndicaliste qui ramerait à contre-courants, en y adjoignant la session de rattrapage induite par la Haute Autorité de la Communication qui a clairement signifié qu'il lui appartient légalement seule de sanctionner d'éventuels organes de presse qui se mettraient à dos la loi, on pourrait valablement soutenir qu'il n'y a véritablement pas lieu de pavoiser tant. Si des voies de recours légales existent bel et bien en Guinée dans les cas d'excès de pouvoir ou abus d'autorité, c'est bien parce que le législateur s'est rendu à l'évidence qu'il ne saurait être exclu d'en avoir effectivement dans la marche de notre chère république, fût-elle assez démocratique.

Sans vouloir jouer le rôle d'avocat-défenseur du Président de la République, ceux qui l'ont côtoyé de plus près savent pertinemment qu'il est loin d'être un bourreau pour la presse. A l'évidence, en ne mettant pas la forme dans certaines de ses sorties, surtout quand il parle de cette presse, il va de soi qu'il prête le flanc aux critiques parfois des plus acerbes. Ce qui pourrait être dommageable et pour lui et pour sa vision et ses convictions politiques. Nous disons non, il n'y a pas lieu de désespérer tant parce qu'à vrai dire notre liberté de journaliste chèrement acquise ne saurait être remise en cause du jour au lendemain.

La rédaction

GRÈVE DES ENSEIGNANTS

La CEEGUI invite ses membres à aller suivre les cours

Suite à la sortie médiatique du président Alpha Condé, exigeant la reprise des cours, la Coalition des Elèves et Etudiants de Guinée (CEEGUI) a, dans la foulée, décidé d'annuler la marche qu'elle projetait et a invité les élèves à reprendre le chemin de l'école. C'était dans une déclaration rendue publique tard le dimanche 26 novembre 2017. Ci-dessous l'intégralité de la déclaration…

« Vu sa décision d'organiser une marche pacifique le lundi 27 novembre 2017 pour réclamer son droit à l'éducation.

La coalition des élèves et étudiants de Guinée prend acte de la décision conjointe du gouvernement, des centrales syndicales, du patronat, des patrons de médias et de l'association des parents d'élèves et étudiants de Guinée le samedi 25 novembre 2017, demandant la réouverture des classes ce lundi 27 novembre 2017.

En conséquent, la CEEGUI lève le mot d'ordre de marche pacifique et appelle les élèves et étudiants, par la même occasion, à une reprise des cours dans la paix et dans un esprit de civisme.

Au cas où ils ne trouveront pas d'enseignants dans les salles respectives, nous demandons de se retourner à la maison de façon pacifique en attendant une concertation définissant de nouvelles stratégies.

La CEEGUI renouvelle ses condoléances les plus attristées aux familles éplorées et partage la peine de toutes les victimes ».

AMADOU Thyndel Diallo, porte-parole de la CEEGUI

Une synthèse de Cherif Djiba Sano

MOUVEMENT DE GRÈVE D'UN GROUPE DE SYNDICALISTES

Aboubacar Soumah dans de sales draps ?

Pour ceux ou celles qui ont lu notre avant-dernière livraison sur le marché, ''Le Standard N°407", nous parlions de tentatives de récupérations du mouvement de grève observé par une partie des enseignants guinéens, avec à leur tête le syndicaliste Aboubacar Soumah. Les faits semblent hélas nous donner raison aujourd'hui avec une affaire de sacs de riz et de bidons d'huile qui défraie la chronique dans la cité…

Devrait-on parler d'un coup de tonnerre ce lundi matin passé sur Espace Fm ? C'en avait tout l'air en tout cas avec cette information récoltée par le site d'informations générale ''Médiaguinee'' sur cette radio locale à grande écoute. Extraits poignants et saisissants : « Sur les ondes de la radio Espace fm, lundi, un enregistrement sonore de Soumah -lâché par un certain Mansa Doumbouya de la cellule de com du SLECG dissident, le même qui a enregistré le ministre Kalil Konaté- a été balancé. Comme la terre qui croule sous les pieds de ces syndicalistes vendus, cinq sacs de riz et des bidons d'huile ont suffi pour qu'ils maintiennent leur mouvement de grève. Au grand dam des populations qui ont perdu deux de leurs enfants. Le sieur Soumah accuse un certain Portos d'avoir déposé du riz et de l'huile -offerts par une association (?)- à sa femme ».

Sans préjuger de ce qu'il adviendra d'un mouvement qui divise plus que jamais sur son opportunité, nous disons pour notre part que l'évidence crevait les yeux pour ce qui avait fini de s'apparenter à des tentatives de récupérations du mouvement de grève observé depuis plusieurs jours déjà par une partie des enseignants guinéens. Au-delà de simples politiques, des acteurs de la Société civile s'étaient ainsi particularisés à travers des déclarations de soutien improvisées, pour ne pas dire assez opportunistes. Dès lors que leurs auteurs se montraient très peu soucieux de l'avenir de centaines de milliers de jeunes écoliers guinéens, on pouvait s'interroger sur leurs véritables desseins. Sous d'autres cieux, c'est plutôt à l'unisson que des démarches auraient été menées dans le sens de l'apaisement ou du rapprochement des positions.

Là où le bât blesse dans le coup de tonnerre survenu sur Espace fm le lundi passé, c'est que c'est un membre dissident, donc qui était du même bord que Aboubacar Soumah, qui l'accuse, disons-le clairement, de corruption. Et si l'on se fie au contenu divulgué par Espace fm, il y a que Aboubacar Soumah ne semble pas nier le fait que des sacs de riz et des bidons d'huile aient atterri chez lui. Et si tel est le cas, comment pourrait-on qualifier cet acte, surtout s'il s'avérait qu'il a été induit par un membre d'un parti politique de l'opposition ? Sans doute que chacun y ira de ses propres appréciations et commentaires. Lesquels ne pourraient forcement pas faire du bien au mouvement syndical guinéen qui a connu des heures de gloire il n'y a pas longtemps. Ironie du sort, c'est qu'avec ce rebondissement inattendu, nous nous retrouvons dans une configuration dans laquelle, « c'est l'hôpital qui se moque de la charité ». Nous y reviendrons certainement.

Une synthèse de Moussa Soumah

GRÈVE D'UNE PARTIE DES ENSEIGNANTS DU SCOLAIRE

Les cours continuent d'être perturbés par endroits dans la capitale

Si ce n'est pas à une autre journée noire à laquelle il a été donné d'assister le lundi passé dans la capitale, c'en avait tout l'air en tout cas. Alors que l'on croyait que les enseignants grévistes étaient revenus à de meilleurs sentiments après que certains de leurs porte-parole (?) ont invité la veille tous leurs camardes à rejoindre les classes, ce n'était visiblement pas le cas ce lundi 4 décembre 2017, rythmé par de nouvelles scènes de violence…

Tout paraissait pourtant calme et paisible les premières heures de ce lundi 4 décembre dans maints établissements scolaires de la capitale. Du moins jusqu'à ce que des élèves aient constaté la réticence de certains de leurs enseignants à leur donner des cours. Une fois de plus, ces derniers ont hélas brillé par leurs absences. En pareille circonstance, en dépit des dispositions préventives prises par les services du maintien d'ordre, des débordements n'ont pas manqué de se signaler, aussi bien à Kaloum que dans des quartiers de la banlieue où la Police a dû faire parfois usage de bombes lacrymogènes. Ce qui n'a pas découragé certains élèves dans des protestations souvent trop disproportionnées. Etant donné qu'il y en a qui sont allés jusqu'à s'en prendre à des effigies du Président de la République postées du côté de la commune de Kaloum. D'autres s'en sont carrément pris au portail de leur école. Des badauds ont visiblement profité de la situation pour créer des troubles une fois encore du côté de Bambéto. Ce qui a contraint plus d'un automobiliste, voire piéton, à se frayer d'autres chemins.

A l'évidence, la dissidence observée dans la dissidence conduite par certains membres du syndicat enseignant n'a pas permis la reprise sereine des cours dans maints établissements de la capitale ce lundi 4 décembre 2017. Et à ceux ou celles qui prônent une issue négociée à la crise qui tend à s'enliser, le ministre de l'Enseignement Pré-Universitaire, ne semblait nullement être de cet avis. En tout cas, jusqu'au moment où nous allions sous presse, Ibrahima Kalil Konaté parlait de grève sauvage et illégale. Il se pourrait dans le fond qu'il ait raison. Cependant que plus les jours passent, plus l'on en arrive à redouter une nouvelle année scolaire tronquée, qui ne manquera pas d'avoir des incidences fâcheuses sur le niveau de formation de centaines de milliers d'écoliers guinéens. En somme, un véritable casse-tête en perspective…

Moussa Soumah

Accusé de sponsoriser la grève des enseignants, le fédéral de l'UFDG répond

Depuis quelques jours, Amara Mansa Doumbouya, l'un des syndicalistes à l'origine de la grève, accuse ses deux leaders Aboubacar Soumah et le nommé Portos de recevoir un appui de la part du responsable de l'UFDG à Matam pour maintenir ladite grève.

Dans un entretien téléphonique ce lundi 04 décembre, le fédéral de l'UFDG, Sorel Bangoura, reconnaît avoir donné du riz à Aboubacar Soumah et à Portos, mais pas sans préciser que c'est dans un cadre purement social.

«*J'ai jugé nécessaire d'envoyer deux sacs de riz et un bidon d'huile à* Portos Diallo, *également la même chose à la famille* de Aboubacar Soumah», a déclaré le fédéral de l'UFDG de Matam.

«*J'ai soutenu un parent, ça n'a rien à voir avec un quelconque mouvement. En tant que parent d'élèves, je continue et continuerai à le faire. En plus, je ne me refaire pas à mon parti politique quand je gère les affaires sociales»,* a conclu Sorel Bangoura.

Amara Mansa Doumbouya et d'autres dissidents avaient alors déclaré la suspension de la grève. Mais ce matin encore, le constat sur le terrain, laisse croire que le mot d'ordre de grève est toujours suivi.

Alhassane Djigué
Source : Mosaiqueguinée

ÉLECTIONS COMMUNALES

La CENI fixe les cautions de candidature

Au sortir d'une rencontre qui s'est tenue à son siège sis au quartier Cameroun, le mardi 28 novembre avec les acteurs politiques, la commission financière de la CENI a dévoilé le montant à payer au titre de cautionnement des élections communales.

Ce montant est fixé de la façon suivante : de 3 millions à 4 millions de francs guinéens dans les communes urbaines ; de 2 millions à 2 millions 500 mille dans les communes rurales. Le plafonnement des dépenses de campagne est également fixé de 5 à 6 milliards de francs guinéens par liste de candidature, sur la base des propositions de ces entités.

« Les cautionnements seront payés au niveau des banques par des partis politiques. Une fois payés, ils entreront en possession d'un reçu bancaire qui est exigé comme dossier à déposer au niveau de la commission de gestion des candidatures. Donc, c'est l'une des conditions de recevabilité des candidatures. La date est fixée au plus tard le 6 décembre 2017. Cela s'avère nécessaire pour que les partis et candidats connaissent le montant à payer pour qu'ils se préparent », a indiqué le directeur des opérations de la CENI, Étienne Soropogui.

Au nom des partis politiques présents à la rencontre, Kalemodou Yansané de l'UFDG a émis le souhait de voir cette somme réduite légèrement par le président de la CENI afin, dit-il, de donner la chance aux candidatures indépendantes.

« Nous souhaitons que si le gouvernement demande à ce que les dépenses soient plafonnées, il faudrait que les cautions soient remboursées dès que vous avez 5% d'électorat ou un élu », a-t-il plaidé.

Cherif Djiba Sano

CAUTION POUR LES ÉLECTIONS LOCALES

Un responsable de l'UPR voit trop

La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) s'active dans les préparatifs des élections locales en Guinée, prévues le 4 février 2018. Pour preuve, elle a rencontré les responsables des partis politiques afin de fixer la caution pour la participation auxdites élections. Après que ce montant a été chiffré, certains leaders des partis ont réagi.

Selon la CENI, chaque candidat doit verser au Trésor public 8 millions de francs guinéens pour les communes urbaines et trois millions de francs guinéens pour les communes rurales. S'agissant des dépenses de chaque liste pour les campagnes, la CENI a dit que celles-ci sont plafonnées à six milliards de francs guinéens.

Plusieurs partis politiques pensent que ce montant est trop. C'est le cas du chargé de l'implantation du parti de l'Union pour le Progrès et le Renouveau (UPR), Mamadou Beyla Bah.

« Ce que je peux vous dire, cette somme est très exorbitante. Mais comme le bureau exécutif de notre parti a une réunion ce soir, on va échanger là-dessus pour donner la position du parti sur cette question. Mais par rapport au niveau de vie des guinéens, je trouve vraiment cette somme exorbitante ».

Parlant du montant lié au plafonnement de la campagne électorale qui est à 6 milliards, ce responsable de l'UPR a dit ceci : « C'est par rapport à tout cela que le bureau exécutif du parti va se réunir pour donner la position sur cette question. Mais pour l'instant, j'avoue que je ne pourrais me prononcer que lorsque le bureau exécutif va échanger dessus et on donnera l'avis du parti. Mais ce qui reste clair, le montant est exorbitant ».

Alpha Camara

CONVOCATION DU CORPS ÉLECTORAL POUR LE 04 FÉVRIER 2018

Le Président de la République prend le décret tant attendu !

Il lui revenait de droit de convoquer le corps électoral tout en entérinant ou pas la proposition de date faite par la Commission électorale nationale indépendante. C'est ce qui est intervenu dans la soirée du lundi 04 décembre passé à travers un décret présidentiel lu sur les ondes de la télévision nationale…

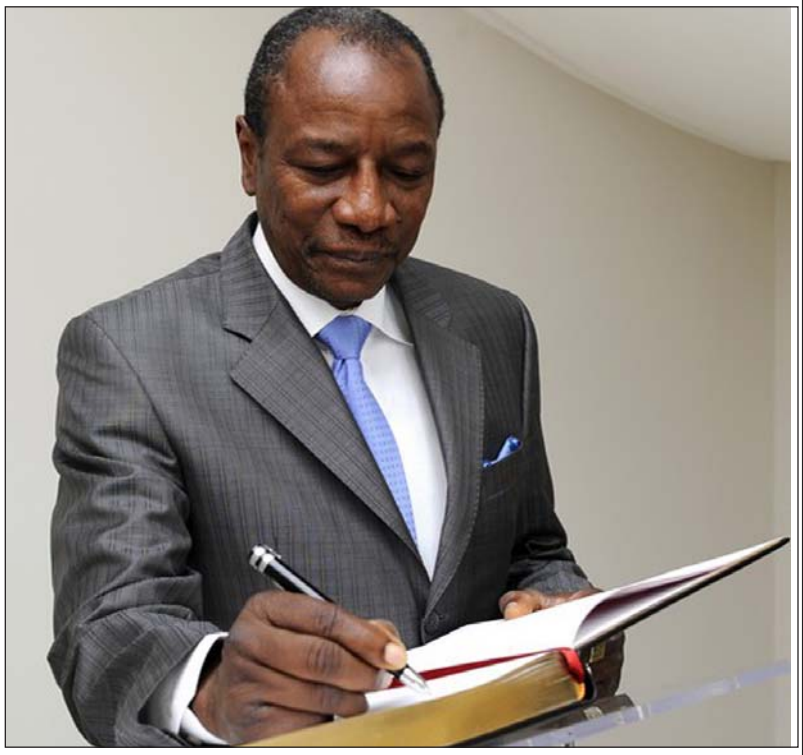

L'opposition était assez septique par rapport à la dernière échéance électorale fixée par la Commission électorale nationale indépendante, c'est-à-dire la date du 04 février 2017. On ne pouvait soutenir valablement qu'elle avait tort, puisque plus d'une fois un report de dernière minute a dû survenir pour des raisons aussi diverses que variées. Cette fois-ci semble être la bonne date, avec le décret de convocation du corps électoral survenu dans la soirée du lundi 04 décembre 2017. Selon un juriste indépendant bien connu de la place, en l'occurrence Mohamed Camara, qui s'est exprimé sur son compte ''face book'', il y aurait anormalement eu un décalage d'un petit jour. A l'en croire, il aurait fallu attendre 60 au lieu de 61 jours pour convoquer le corps électoral avant le rendez-vous capital du 04 février 2018.

Une chose est sûre, rectificatif ou pas en se basant sur la rigueur de la loi, c'est que ce n'est pas ce petit décalage qui risque d'attirer les attentions les plus soutenues, surtout celles des protagonistes électoraux. Depuis quelque temps d'ailleurs, la plupart d'entre eux se sont inscrits dans une logique de précampagne électorale.

Lors des assemblées ordinaires des partis politiques, la question de la tenue des élections communales et communautaires a souvent occupé le haut du pavé. De part et d'autre, il a été battu le rappel ou la mobilisation des troupes. Ce qui est de bonne guerre étant entendu les enjeux prêtés aux élections locales. A en croire en effet plusieurs acteurs politiques, obtenir un bon score auxdites élections équivaudrait à mieux se positionner par rapport aux élections présidentielles de 2020.

Aujourd'hui que le Président de la République a fini d'attester de sa bonne foi en convoquant le corps électoral, on pourrait valablement soutenir que la balle est une fois de plus dans le camp de la Commission électorale nationale indépendante.

Sera-t-elle fin prête pour le 04 février prochain ? En dépit des notables avancées dans les préparatifs, dont cette CENI a souvent fait cas au cours de ces dernières semaines, une préoccupation de taille ne semble pour autant pas avoir été totalement satisfaite, celle de la question financière.

La CENI dispose-t-elle à ce jour de toute la manne financière nécessaire au bon déroulement du scrutin du 04 février 2018 ? La réponse se situe évidemment dans le camp de son premier président, lequel a un sacré premier défi à relever avant un autre rendez-vous capital, celui en l'occurrence des élections législatives devant avoir lieu à la même année, c'est-à-dire en 2018.

MS

SIERRA LEONE

Un «diamant de la paix» aux enchères à New York

C'est un des dix plus gros diamants de l'histoire qui est mis en vente aux enchères ce lundi 4 décembre à New-York. Baptisé « diamant de la paix », il a été découvert en mars dernier dans la mine d'un pasteur évangélique en Sierra Leone. Les autorités de ce petit pays anglophone d'Afrique de l'Ouest espèrent en tirer le maximum, officiellement pour financer le développement du pays, et faire aussi oublier les scandales liés à ces pierres précieuses.

La Sierra Leone aurait voulu vendre le diamant de la paix sur son sol, mais au mois de mai, l'offre de **six millions et demi d'euros présentée à Freetown** avait été jugée trop faible. Il s'agit donc aujourd'hui d'en tirer un meilleur prix.

Il s'agit d'un diamant d'une taille exceptionnelle de plus de 700 carats, qui a été découvert dans une mine de **la province de Kono**, dans l'est du pays. Elle appartient à un pasteur évangélique.

Emmanuel Momoh a eu la bonne idée de remettre la pierre précieuse au gouvernement. Il souhaite que le fruit de la vente serve à « *améliorer la vie des populations* » dans sa région afin d'y apporter « *de l'eau potable, de l'électricité, des écoles, des équipements de santé, des ponts et des routes…* »

Un geste apprécié du gouvernement, qui l'a remercié de ne pas avoir vendu le diamant en contrebande à l'étranger. Selon l'Agence nationale des minerais (NMA), l'acheteur devra verser, entre autres, 15 % du produit de la vente à l'Etat.

Ce diamant de la paix pourrait permettre de tirer un trait sur **les diamants du sang**, qui ont notamment servi à financer la guerre civile en Sierra Leone entre 1991 et 2002. Ce scandale avait abouti au régime international de certification dit « de Kimberley ». Depuis quinze ans, il fixe les conditions d'exportation des diamants pour ses 75 Etats membres.

Source : Rfi

SOMMET UA/UE

Voici l'intégralité du discours du Président Alpha Condé

➢ Excellence Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire,

➢ Excellence Monsieur le Président du Conseil Européen, Co-président du 5ème Sommet Union Africaine –Union Européenne,

Vos Majestés,

➢ Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etats et de Gouvernements,

➢ Excellence Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies,

➢ Excellence Monsieur le Président de la Commission de l'Union européenne,

➢ Excellence Monsieur le Président de la Commission de l'Union Africaine,

➢ Mesdames et Messieurs les Ministres,

➢ Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,

➢ Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatiques et Consulaires,

➢ Mesdames et Messieurs,

J'éprouve toujours un immense plaisir à me retrouver dans cette belle ville d'Abidjan, capitale d'un pays frère et voisin dont la généreuse hospitalité toute africaine mérite notre profonde gratitude.

Je suis d'autant heureux que je me retrouve avec mon frère et ami le Président Alassane Dramane OUATTARA sous la conduite duquel, la Côte d'Ivoire s'affirme sur le chemin du développement et de l'intégration africaine.

En ma qualité de Président en exercice de l'Union africaine, je voudrais dire toute mon appréciation des dispositions idoines prises par les autorités ivoiriennes pour créer le cadre idéal nous permettant de faire face au devoir qui nous interpelle ; celui d'assurer le renouveau du partenariat Union européenne-Union africaine.

Mesdames et Messieurs,

Lors de notre 4ème Sommet qui s'est tenu à Bruxelles, en avril 2014, nous avons pris des engagements dans le cadre d'une déclaration politique assortie d'une feuille de route pour la période 2014-2017.

En dépit des progrès indéniables réalisés dans notre coopération, l'atteinte de nos objectifs est compromise par des défis sécuritaires et humanitaires, la persistance des conflits et la recrudescence des activités terroristes, sans occulter bien évidemment les changements climatiques et la question cruciale du financement du développement.

Ensemble, l'Union européenne et l'Union africaine se sont investies pour apporter des réponses appropriées à ces préoccupations majeures dans le cadre du G5 Sahel, du Sommet de La Valette sur la migration, des **Cop 21, 22 et 23,** de la Conférence de New-York sur les **ODD** et de celle d'Addis-Abeba sur le financement du développement.

Voilà pourquoi, nous abordons avec un optimisme fondé ce 5ème Sommet Union Africaine-Union Européenne qui a pour thème **« investir dans la jeunesse pour une croissance inclusive accélérée et un développement durable ».**

Ce thème est d'autant d'actualité que l'Union africaine considère le dividende démographique comme le facteur essentiel du développement.

En 2014 à Bruxelles, l'atmosphère était clairement à l'optimisme.

Ces deux dernières années ont, hélas, beaucoup changé les perspectives concernant l'Afrique. On ne pouvait pas, en effet, imaginer à Bruxelles que les prix des matières premières et la demande internationale concernant ces ressources allaient diminuer de manière significative. On ne pouvait pas imaginer aussi que le recentrage du modèle de développement chinois allait secouer l'ensemble des indicateurs économiques globaux. On pouvait tout au plus prévoir que le système financier provoquerait des taux d'intérêt négatifs, ou encore la volatilité des taux de change et une diminution de la consommation globale. On n'avait pas à l'esprit que l'irruption du populisme pouvait déboucher sur de violentes réactions à l'égard des migrants. On n'imaginait pas que l'accélération des changements technologiques irait de pair avec une accélération accentuée des inégalités.

Mesdames et Messieurs,

L'Afrique a connu en 2015 et 2016, tout comme d'autres régions du monde, les pires années depuis le début du siècle. Qu'il s'agisse du recul des progrès dans les domaines sociopolitiques, de l'apparition du terrorisme dans le Sahel et les zones arides. A cette violence est venue s'ajouter la détérioration des indicateurs macroéconomiques, au cours des deux dernières années. Le contexte mondial ne nous a pas aidés non plus.

La Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement ou la Cop21, notre continent s'est présenté plus préparé que jamais.

Au niveau continental, nous avons bien avancé sur des dossiers majeurs, comme la mise sur pied de notre Fonds de Paix, l'établissement d'une zone de libre échange ou la réforme de notre organisation continentale.

Ce que je veux dire, c'est que nous avons progressé dans les domaines où il était possible d'avancer. Les difficultés ne nous ont pas épargnés mais aujourd'hui on peut se féliciter de ne pas avoir baissé les bras.

Comme vous le savez, l'Afrique comptera en 2050 près de 2,4 milliards d'habitants majoritairement composés de jeunes.

Des stratégies et mécanismes destinés à promouvoir l'épanouissement des jeunes, l'autonomisation des femmes, et la protection des jeunes filles sont plus que jamais nécessaires en vue de faire de cette explosion démographique, une opportunité économique assurant une croissance soutenue et durable.

Il va sans dire que la prospérité que nous ambitionnons passera nécessairement, d'abord par le développement du secteur rural, principale source de revenus et gage de la sécurité alimentaire de nos populations. Il nous appartient de mobiliser les financements nécessaires pour l'aménagement des terres et la maitrise de la gestion de l'eau.

La prospérité de l'Afrique passera aussi par le développement des infrastructures, notamment énergétiques, base de l'industrialisation du continent, source de valeur ajoutée et de création de milliers d'emplois pour les jeunes.

Je voudrais ici saluer la coopération entre l'Union européenne et l'Union africaine pour la mise en œuvre de l'Initiative Africaine pour les Energies Renouvelables (AREI), conçue par les africains, pour les africains.

Enfin, l'on ne saurait parler de véritable prospérité si on ne donnait à nos jeunes les compétences adéquates pour accéder au marché du travail. C'est pourquoi, je tiens à mettre un accent particulier sur le soutien à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle.

Je souhaiterais également souligner l'importance de promouvoir le secteur privé en Afrique en raison de sa capacité d'absorber le plus grand nombre de demande d'emplois en particulier chez les jeunes. Il me semble par conséquent indispensable de promouvoir des investissements privés en Afrique tout en créant les conditions favorables pour l'investisseur et surtout d'approfondir le processus d'intégration économique de notre continent.

Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai toujours dit l'Afrique a décidé de parler d'une même voix et de prendre en main son destin. Notre intégration politique, économique et financière ne peut que renforcer notre crédibilité. Le partenariat Union européenne-Union africaine se fonde sur un nouveau paradigme « gagnant – gagnant » dans la perspective de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des ODD qui rime avec la Vision 2063 de l'Afrique.

Les progrès indéniables enregistrés par l'Afrique dans le cadre de la bonne gouvernance et de la croissance montrent à suffisance la capacité de notre continent à entretenir des partenariats équitables et viables.

En ce qui concerne la bonne gestion, notre Région a encore battu tous les records de progrès de l'indice de climat de la Banque Mondiale. Notre dette a certes augmenté mais elle est toujours en dessous de 50% par rapport au PIB, c'est-à-dire un des taux les plus bas du monde. Par ailleurs notre inflation en général est maîtrisée.

Nos investissements en infrastructures sont ambitieux. On ne compte plus les grandes inaugurations de grands travaux. La forte croissance de la demande d'électricité en Afrique durant les prochaines décennies, consécutive à la progression de sa population, demande davantage d'investissements dans ce secteur stratégique. D'où la priorité qu'il convient d'accorder à ce secteur.

J'ai la ferme conviction qu'ensemble nous pourrons juguler la pauvreté en luttant contre ses causes profondes. L'interdépendance entre l'Europe et l'Afrique nous commande à œuvrer pour la mise en place d'un espace de coopération solidaire capable de sceller davantage les relations qui ont uni nos peuples tout au long de l'histoire. La paix, la sécurité et le développement durable demeurent le fondement de notre partenariat.

Nous serons ensemble pour relever les défis sécuritaire et humanitaire notamment dans le Sahel. Nous conjuguerons nos efforts dans la lutte implacable contre le terrorisme, le trafic de drogue et la traite des êtres humains. Donnons-nous la main pour apporter des solutions plus humaines à cette crise migratoire qui vicie les relations entre le Nord et le Sud.

Nous condamnons énergiquement les actes abominables commis dans certains pays de la route migratoire de l'Afrique vers l'Europe notamment en Libye. Ces faits sont intolérables et inacceptables. La communauté internationale doit prendre des mesures fermes pour mettre fin à ces crimes d'un autre âge.

Mesdames et Messieurs,

Au moment où nous nous engageons vers la mise en place d'un nouveau partenariat, je voudrais déjà me féliciter de l'appui constant de l'Union européenne qui demeure l'un des partenaires privilégiés de notre continent. Je tiens à mettre en exergue le Fonds fiduciaire d'urgence pour la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière comprenant un volet pour le financement de l'emploi des jeunes en Afrique ; le « plan d'investissement extérieur » mis en place pour financer le développement durable en Afrique ainsi que les opportunités offertes par l'UE pour faire face aux méfaits des changements climatiques sur le continent.

Mesdames et Messieurs,

Je reste confiant en l'avenir radieux de la coopération Union-européenne – Union africaine car les priorités du nouveau partenariat ont été choisies par l'Afrique et traduisent les attentes de ses populations notamment en matière de paix et de sécurité, de développement économique et social ainsi que de la bonne gouvernance. L'atteinte de ces objectifs profitera avant tout bien naturellement à la jeunesse qui trouvera, en Afrique, la clé de son bien-être et de son épanouissement, dans des Etats désormais plus résilients.

Vive la Coopération entre l'Union Africaine et l'Union européenne.

Vive la Coopération Internationale

Je vous remercie.

Transmis par la Cellule de Communication du Gouvernement

FENAC 2017

Conakry remporte le premier prix de 200 millions GNF

Le Festival national des arts et de la culture (FENAC) a pris fin jeudi par le sacre de la région de Conakry qui a remporté le premier prix contenant une enveloppe financière de 200 millions de francs guinéens. La région de Conakry est suivie des régions de Kindia et de N'Zérékoré qui empochent respectivement 100 millions GNF et 50 millions GNF.

Lancé le 27 novembre dernier avec pour thème « la consolidation de la paix », le FENAC 2017 a été clôturé jeudi à ''La Paillote'' sous la présidence d'honneur du Premier ministre, Mamadi Youla, qui avait à ses côtés le ministre de la Culture, des Sports et du Patrimoine historique. Le FENAC 2017 a regroupé 31 fédérations sportives et culturelles du pays dans les disciplines suivantes : la percussion, la danse, l'humour et les ballets.

Les différents spectacles du FENAC 2017 ont été tenus dans les sites de La Paillote, la Blue Zone de Kaloum, le Palais du peuple et le Centre culturel franco-guinéen. Les différentes régions ont compéti en danse, chœur, humour et d'autres genres artistiques.

Après quatre jours de compétitions, le premier prix de la 16ème édition du Festival des arts et de la culture est revenu à la région de Conakry avec une enveloppe de 200 millions de francs guinéens, suivie de Kindia 100 millions et de la région de N'Zérékoré qui reçoit 5O millions de francs guinéens.

Très satisfait du déroulement de cette activité culturelle qui a mobilisé plus de 500 artistes, le ministre de la Culture, des Sports et du Patrimoine historique, Sanoussy Bantama Sow, a remercié le président Alpha Condé pour son implication dans la promotion de la culture, avant d'exhorter les élus locaux à fournir des efforts dans l'encadrement des jeunes, facteurs d'unité et de paix.

« J'invite les administrateurs à plus d'engagement autour des activités de jeunesse pour renforcer les différentes troupes artistiques, culturelles et sportives de leur juridiction, afin de créer de l'émulation dans la cité comme à l'époque du premier régime. Nous ferons tout pour ramener la 17ème édition au plus tard le premier trimestre de l'année 2018 avec la volonté affichée du président Alpha Condé à faire revivre la culture guinéenne au-devant des scènes internationales », a promis Bantama Sow.

Par ailleurs, le ministre de la Culture a annoncé le lancement très prochainement du tour cycliste de Guinée, que la région de Boké aura l'honneur d'abriter pendant cinq jours. Cet autre événement qui suscite déjà un engouement chez les participants, dit-il, connaitra d'autres activités artistiques au programme.

A la fin de la cérémonie de la 16ème édition du FENAC 2017, le Premier ministre Mamadi Youla a rassuré que la prochaine édition sera meilleure que les précédentes.

Pour la 17ème édition du FENAC, le président Alpha Condé a promis de rehausser le premier prix à 400 millions de francs guinéens.

Cherif Djiba Sano

COOPÉRATION

Les Emirats Arabes Unis célèbrent en différé les 46 ans de leur indépendance

L'ambassade des Emirats Arabes Unis en Guinée a célébré en différé vendredi, 1er décembre 2017, les 46 ans d'accession à la souveraineté nationale de son pays. C'était en présence du Premier ministre, Chef du Gouvernement, Mamady Youla.

A cette occasion, l'ambassadeur des Emirats Arabes Unis en Guinée, Ahmed Nasir ALKHAJEH, a affirmé que son Etat célèbre ce 02 décembre 2017 les 46 ans de sa fondation intervenue en 1971. Le jour où est intervenu l'établissement de l'Etat fédéral entre les Emirats et qui a été à la base de son développement durable, de son progrès et de sa prospérité dans sa sous-région. Selon Ahmed Nasir ALKHAJEH, le développement politique, économique, social et institutionnel pour les Emirats constitue l'un des aspects les plus importants du succès de l'expérience de l'Etat fédéral, qui adopte une approche équilibrée et progressive en apportant le changement et en tenant compte de la spécificité historique, religieuse et culturelle pour la société émiratie et des changements internationaux et sous régionaux actuels afin d'assurer la renaissance de l'Etat et ses progrès dans différents domaines. « Dans ce contexte, ''la vision 2020'' de l'Etat des Emirats Arabes Unis est lancée avec sept (7) principes généraux ; sept (7) priorités et sept (7) possibilités stratégiques visant à instaurer une communauté cohésive et identitaire, un système éducatif de qualité, un système de santé avec les normes internationales, une économie de la connaissance compétitive, une société sécurisée, un système judicaire équitable, un environnement durable, des infrastructures de base intégrées et une excellente position à l'échelle mondiale», a expliqué l'Ambassadeur des Emirats Arabes Unis en Guinée.

S'agissant du rôle humanitaire qu'ont joué les Emirats Arabes Unis de 1971 à nos jours, il indiquera que les dépenses sont estimées à 174 milliards de dirhams, environ 47,368 milliards de dollars repartis dans 178 pays. Ce qui lui confère la première place du classement mondial en termes d'aides publiques au développement par rapport à son Produit Intérieur Brut (PIB). Cela, pendant plusieurs années consécutives.

Parlant des relations bilatérales entre son pays et la Guinée, le diplomate a fait savoir que les relations ont connu des progrès remarquables ces dernières années dans tous les domaines. Et d'ajouter que le plus important est la visite du Président guinéen, Pr. Alpha Condé, aux Emirats Arabes Unis au mois d'août dernier et sa rencontre avec son Altesse Cheikh Mohammed Ben Zayed Al Nahyan, Prince héritier d'Abu Dhabi et Commandant Suprême des Forces Armées. Rencontre au cours de laquelle un Accord a été signé entre les deux pays avec un montant d'1 milliard de dollars pour la construction d'une mine avec un potentiel d'exploitation de 12 millions de tonnes de bauxite, ainsi que des infrastructures portuaires de base intégrée et sociaux qui permettra la création de 4.000 emplois au profit des guinéens.

Pour terminer, Ahmed Nasir ALKHAJEH a rappelé qu'en 2013, son Etat avait alloué 90 millions de dollars à la Guinée à travers le Fonds d'Abu Dhabi pour soutenir le développement dans divers secteurs tels que l'énergie et l'agriculture. Et en juillet dernier, 18 millions de dollars ont été déboursés pour soutenir la construction d'une centrale électrique nationale destinée à soutenir l'approvisionnement du réseau électrique national, ainsi que 3,4 millions de dollars pour un certain nombre de projets à Boké pour soutenir le développement durable local. La région étant la ville hôte du projet de la société Guinea Alumina, une filiale de la société ''Emirates Global Aluminium''.

Au nom du Gouvernement guinéen, le ministre de l'Administration du Territoire de la Décentralisation, Général Bouréma Condé, a félicité les Emirats Arabes Unis pour leur 46ième célébration de fête nationale. « La Guinée suit avec beaucoup d'intérêt les profondes mutations en cours aux Emirats Arabes Unis et la Guinée apprécie les principes de la politique étrangère des Emirats caractérisée par la sagesse, la modération, l'équilibre face à la justice sur les fondements du dialogue et de la compréhension entre les pays et les peuples tout en respectant les Conventions internationales et la Charte des Nations Unies, le respect des règles de bon voisinage, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et surtout la non ingérence dans les affaires internes des Etats », a-t-il souligné.

Il a enfin réaffirmé la volonté des autorités guinéennes a toujours œuvrer d'avantage au renforcement de la coopération avec les Emirats.

Cherif Djiba Sano

LITTÉRATURE

Les ''Contes et légendes du Fouta traditionnel'' et ''Racines du malheur'' présentés !

Dans le cadre de l'événement ''Conakry, capitale mondiale du livre'', le week-end dernier, Aissatou Diallo et Augustin Mansaré ont présenté leurs ouvrages. Le premier parle des ''Contes et légendes du Fouta traditionnel'' et le second des ''racines du malheur''. Cette rencontre qui a eu lieu au Centre culturel franco-guinéen a connu la présence de littéraires et élèves.

Dans le premier livre intitulé '' ''Contes et légendes du Fouta traditionnel'', l'auteur évoque des thèmes aussi riches que variés en matière de sensibilisation et éducation des jeunes. Il a été publié chez l'Harmattan-Guinée. Selon Aissatou Diallo, l'écrivaine, cet ouvrage parle des croyances populaires du Fouta. **«** *C'est une croyance populaire à Labé. Beaucoup de personnes ont adulé ce conte. Il parle d'une dame qui aurait des pouvoirs maléfiques et qui s'en servait contre les hommes. Dans ce conte, on parle même d'une route qu'un chef ne doit pas emprunter si toutefois il tient à sa chefferie ».* Elle a par ailleurs précisé qu'en écrivant ce recueil, c'est une manière pour elle de partager la culture traditionnelle peule à travers le monde : **«** *Dans ce même livre, j'essaye de transmettre un message de paix, de confraternité. Globalement, j'étale là les valeurs traditionnelles peules* **».**

A noter qu'Aissatou Diallo est née à Labé en République de Guinée. Elle a fait ses études à Abidjan en Côte d'Ivoire. Vers la fin de la guerre, pendant le régime de Gbagbo, elle quitte la Côte d'Ivoire pour rentrer en Guinée pour

y effectuer un stage de reporter en français et pular à la radio Espace-Fouta. Elle a écrit un conte, «L'enfant et la mort», publié dans le recueil «Le prix de l'effort» (Ed. CEDA).

Le second recueil, les ''racines du malheur'', est écrit par Augustin Mansaré. Il est né en 1991 à Labé, République de Guinée. Titulaire d'un Master 2 en droits de l'homme et droit humanitaire, il s'efforce de concilier la littérature, son premier amour, et le droit, son grand amour. Parlant de son livre, il a expliqué ceci : « J'avais fini par maudire mon pays et ne rechercher qu'une chose : le quitter. Fuir, le plus loin possible. Ailleurs, en tout cas. Pourtant, j'avais été élevé dans une famille pleine d'amour et d'affection. Mais comment ce sentiment de désespoir si profond à l'égard de mon pays est-il survenu ? ».

Dans cet ouvrage, il nous fait part du rêve commun de nombreux Guinéens : celui de fuir leur pays vers un ailleurs plus sûr. Notre héros est l'un d'eux. Il rêve de meilleurs lendemains et tente ainsi sa chance à l'étranger, dans les pays africains voisins. Mais, malheureusement, il va de déception en déception. C'est alors qu'il réfléchit à ses expériences manquées et en tire certaines conclusions non sans conséquences pour son avenir... Avec cette réflexion sur un ailleurs improbable et illusoire, l'auteur nous confronte, avec réalisme, à la question de l'exil dans cet ouvrage les ''racines du malheur''.

ABOUBACAR SYLLA, PRÉSIDENT DE L'ONG ''CLUB DES AMIS DU MONDE''

« La Société civile guinéenne ne se porte pas bien… »

Aboubacar Sylla est le président de l'ONG dénommée ''Club des amis du monde''. Dans cette interview à bâton rompu qu'il a bien voulu accorder à notre reporter, plusieurs sujets liés à la vie de la société civile guinéenne sont abordés. Il s'agit notamment de la gestion actuelle du Conseil national des organisations de la Société civile (CNOSC), les raisons de sa démission du bureau exécutif, la nécessité d'organiser les états-généraux de la Société civile et la plainte de l'UE contre les anciens dirigeants du CNOSC.

Le Standard : ***C'est quoi le ''Club des amis du monde'' ?***

Aboubacar Sylla : Le ''Club des amis du monde'' est une ONG nationale qui a été créée en 1996 à Mamou par des jeunes guinéens qui se sont donné pour objectif d'appuyer le secteur de la santé, de l'éducation, de l'environnement et la gouvernance locale dans notre pays. Depuis 20 ans, le club œuvre avec la communauté dans les différentes préfectures de la Guinée pour améliorer la gouvernance en matière de santé, d'éducation et d'environnement et en appuyant les jeunes dans leur insertion socioprofessionnelle. Aujourd'hui, nous avons 14 bureaux et plus de 100 jeunes salariés sur l'ensemble du territoire national. Nous travaillons dans les 38 communes, je veux parler des 33 préfectures et des 5 communes de la capitale dans le cadre du développement humain et durable de nos différentes communautés.

Aujourd'hui, quel regard portez-vous sur la Société civile guinéenne ?

La Société civile guinéenne ne se porte pas bien. C'est à l'image de tous les secteurs associatifs du développement du pays. Quand je prends tous les mouvements, même syndicaux, c'est que tout le monde est confronté à cette mauvaise gouvernance. Egalement, il y a une division au sein de toutes ces entités aujourd'hui dans le pays qui est due à l'émergence d'un gouvernement qui ne vise juste que son petit portefeuille. C'est ce qui fait aujourd'hui qu'il y a une division au sein de la Société civile et du Mouvement syndical. Cela veut dire qu'aujourd'hui la Société civile, le résumé même de la gouvernance du pays, est malade.

Que pensez-vous du fonctionnement du CNOSC dirigé par Dansa Kourouma ?

Le Conseil national des organisations de la Société civile guinéenne est une organisation qui est vraiment en perte de la vitesse. Il faut qu'on se dise la vérité. Nous sommes membres fondateurs de ce Conseil national, mais aujourd'hui on est en perte de vitesse. Ce Conseil se résume à lui-même, il n'est plus ce Conseil qu'on a connu il y a 10 ans. Aujourd'hui, il est moins qu'une ONG. Il y a certaines ONG nationales qui ont plus de capacité de mobilisation et d'action que le CNOSC. Cela est dû au leadership aussi de ceux-là qui incarnent la gouvernance de cette organisation. Et quand on prend l'ensemble des membres du bureau, je vous dis que les 80% n'ont pas d'encrage organisationnel. Quand on prend le temps de feu Ben Sékou Sylla, c'était des grandes plateformes qui étaient au sein du Conseil, mais aujourd'hui c'est des ONG locales qui n'ont même pas une capacité de gestion de plus de 100 000 dollars qui constituent les membres du bureau du Conseil national. On a dit que le Conseil, c'est des plateformes qui sont en principe membres. Mais aujourd'hui, même les associations locales dans les quartiers adhèrent au CNOSC. C'est pour dire que c'est devenu une petite plateforme à l'image de son président et à l'image de certains membres qui sont là. Parce que c'est une question de survie pour eux et non pour la nation. Aujourd'hui, le Conseil national des organisations de la Société civile est l'ombre de lui-même. Quand vous prenez l'ensemble des bureaux régionaux qui sont en cours de mandat depuis trois mois, c'est pour vous dire que le Conseil n'existe plus. Si ses démembrements ne sont plus légaux, ne sont plus statutaires, est-ce qu'on peut parler du Conseil national ? Je dis non. Donc, il y a un petit bureau affairiste qui est là juste pour juguler les petits intérêts et profiter des voyages qui n'ont aucun appoint pour la Société civile guinéenne. Sinon regardez l'ensemble des missions que son président effectue. Il ne rend pas compte, il ne siège pas avant qu'il ne bouge. Les gens apprennent comme ça qu'il est parti, et ils apprennent comme ça qu'il est rentré. Donc, pour nous, ce n'est pas un bureau qui est là maintenant. Il y a des affairistes qui sont réunis au sein d'un bureau, ceux-là qui cherchent le quotidien avec lui, et ceux-là qui avaient une vision pour la Société civile guinéenne ont quitté aujourd'hui ce petit bateau qui a chaviré il y a très longtemps.

Dites-nous qu'est ce qui avait motivé votre départ du bureau du CNOSC ?

Ce qui m'a motivé, c'est ce qui a amené le Conseil presque au déclin. Parce qu'il faut qu'on se dise la vérité. Quand on a été élu, on a négocié une étude d'évaluation interne de l'organisation pour qu'on sache qu'elles sont les forces et les faiblesses de l'organisation, pour qu'on puisse améliorer la gouvernance pour laquelle on était censé amener à un point acceptable. Le CENAFOD a accepté de faire cet exercice avec nous, il a élaboré un rapport de situation, on a mis en place un plan d'action de renforcement des faiblesses. Mais au fil des temps, je vois qu'ils ont mis ce rapport dans le terroir. Parce que si on mettait l'ensemble des recommandations du CENAFOD en place, le Conseil national allait avoir une gouvernance acceptable tant dans l'administration, le fonctionnement et la gestion financière, mais aussi dans la planification et le suivi-évaluation. Chacun allait savoir ce qu'il devait faire. Mais aujourd'hui, tous les membres du bureau, le peu qui ont accepté de rester dans cette situation, n'ont aucun cahier de charge. Et, quand j'ai constaté cela, on quittait les normes pour lesquelles on était là, moi, j'ai fait un mémorandum en 2015 pour attirer l'attention des membres du bureau, élargi aux 8 présidents régionaux sur la situation de la gouvernance qui animait les membres du bureau et leur inexpérience, parce que je ne parlais pas en ce temps du Conseil. Parce que tu ne peux pas sortir de nulle part pour dire que tu es président d'un grand Conseil et que tu n'acceptes pas d'apprendre. Tu penses que tu connais tout. Donc, on n'est venu à un moment où j'ai trouvé que la gouvernance n'était pas là. J'ai attiré l'attention des membres du bureau et des gens étaient là indifférents. Et en 2016 au mois d'octobre, j'ai encore réitéré mon mémorandum en disant cette fois-ci comme j'avais fait des recommandations à l'ensemble des membres du bureau et les gens sont là pour des petits copinages, je quitte ce bureau. J'ai écrit officiellement au président, parce que je ne serai pas demain condamné vu tout ce que j'ai fait au sein de cette Société civile guinéenne et que je continue à faire à travers ma structure. Et jusqu'au jour d'aujourd'hui, je n'ai pas eu de réponse. C'est pour dire jusqu'où le président du Conseil n'a aucune expérience dans la gestion des organisations. Alors tous ces problèmes m'ont conduit à quitter le bureau exécutif du CNOSC.

Partagez-vous la même idée que ceux qui veulent qu'il y ait l'organisation des états-généraux de la Société civile guinéenne ?

Moi, je pense que ce serait salutaire pour le pays. Mais il ne faut pas faire de cela une situation qui doit regrouper tout le monde, même ceux qui ne veulent pas. Quand je prends le président du CNOSC, il ne veut pas aller aux états-généraux parce qu'aujourd'hui, il a fait que l'organisation est mourante, elle n'a plus de sang dans les veines. Donc, il ne veut pas amener le Conseil dans une telle situation de débats et de fédération parce que son intérêt serait bafoué. Parce qu'il est là juste pour des intérêts personnels et non citoyens, il ne fait pas de bonnes propositions au gouvernement. Regardez tous les évènements qui se sont passés ces derniers temps dans notre pays, est-ce que vous avez entendu le CNOSC nous en faire cas, je dis non. C'est pour dire que c'est une organisation mourante (…). Il faut aller avec ceux-là qui veulent que la Guinée ait une Société civile dynamique, forte et qui peut faire des propositions concrètes au gouvernement et dire ''Oui'' quand il faut dire ''Oui'' et dit dire ''Non'' quand il faut dire ''Non''. Nous voulons quand même des leaders qui essayent de piloter cette dynamique de Société civile guinéenne.

D'aucuns pensent aujourd'hui que les acteurs de la Société civile sont à la merci des gouvernants actuels. Qu'en dites-vous ?

Pour moi, la Guinée a toujours eu la chance de s'en sortir sans ceux-là qui ont monnayé leurs valeurs, parce qu'ils ont dépassé le cap. On ne va pas mourir dans la Société civile. A un moment donné, il faut quitter. Mais il faut savoir aussi comment quitter. En quittant, il faut laisser des hommes capables de gérer la suite des évènements. Mais aujourd'hui, les gens cherchent des petits positionnements contre tant de conseils, juste pour positionner des gens même ceux qui n'ont pas d'expériences à des niveaux stratégiques au détriment des organisations aussi sérieuses. Pour moi, ceux qui ont quitté, ils ont leurs raisons, ça n'engage qu'eux, mais il ne faut pas prostituer cette Société civile. Il y a encore des valeurs au sein de cette Société civile sur lesquelles nous pouvons compter. Il suffit juste que les bonnes personnes réunissent leurs efforts pour reconquérir la confiance des citoyens. Aujourd'hui, nous n'avons plus la confiance à l'égard des citoyens guinéens parce que tout le monde pense qu'on a monnayé notre dignité de Société civile au gouvernement il y a très longtemps. Mais on peut compter sur certains activistes de la Société civile pour orienter toute cette dynamique (…).

Que pensez-vous du lancement d'une maison des associations et des ONG en Guinée par un groupe d'activiste de cette société civile ?

Je dis que c'est normal, ils n'ont qu'à créer ce qu'ils veulent, c'est recommandé par notre Constitution. Mais Dansa a oublié qu'il est en train de tuer le CNOSC pour aller ailleurs. Il a quitté le Conseil des jeunes de la Société civile pour venir au Conseil national. Mais depuis qu'il a quitté, tout est barricadé. Et maintenant, il veut aussi en quittant le CNOSC qu'il n'arrive plus à avoir un élan de se relever. Donc pour moi, c'est le seul handicap, sinon quand vous prenez ''Balai citoyen'', ''Raclette citoyen'', ''Débout citoyen'', et tout récemment la ''Maison des Associations et des ONG'', on ne peut pas comprendre tout ça, parce qu'il y a un forum des citoyens dirigé par Mme Saran Touré. Nous en tant que ONG sérieuse, nous nous retrouvons là. Mais ils veulent créer cela pour dire encore voilà il y a une maison des ONG, il faut mettre des ressources là-bas au détriment des ONG locales qui travaillent sérieusement sur le terrain. C'est de l'opportunisme. Mais ils peuvent continuer et laisser les organisations sérieuses faire le label de la Société civile guinéenne.

Selon nos informations, les anciens dirigeants du CNOSC sont aujourd'hui visés par une plainte de l'UE pour un détournement de fonds lors des élections passées…

Si vous voyez que les gens posent cette question, c'est parce que le Conseil est mal géré et mal gouverné. Sinon le rapport existe, il suffit juste de publier ce rapport et poursuivre les gens ou les écouter au sein du Conseil et faire un rapport. Mais quand on a soulevé ces petits problèmes, moi j'ai dit oui, le rapport est disponible, mais il y a eu combien de rapports aussi qui incriminent notre temps ? Il faut aussi auditer notre gestion. Depuis que j'ai posé ce problème, là aussi, ils sont allés piétiner ce rapport de l'Union européenne. Moi je pense que le problème existe et demeure. Il y a des gens qui sont cités dans ce rapport que je ne nomme pas, mais le rapport est disponible auprès du CNOSC. Que le président du Conseil ait le courage et l'honnêteté de publier ce rapport. Il n'est plus à cacher. Si on dit que les gens sont incriminés, alors pourquoi ne pas les entendre. Donc c'est que lui-même il se sent dedans parce que sa gestion et sa gouvernance sont très mauvaises. Il veut couvrir cette situation jusqu'à la fin de son mandat pour quitter. C'est ce qui fait que notre CNOSC n'est plus crédible aux yeux de nos partenaires. Mais ce que je vais dire aux partenaires, oui c'est l'organisation, mais il y a eu des hommes qui n'ont pas été à la hauteur de la confiance des citoyens guinéens. Sinon si le CNOSC est efficace, il devait aujourd'hui dire à ces syndicats et à l'Etat d'arrêter, qu'il ne faut pas bâillonner la liberté, l'avenir des enfants. Mais on a vu que la liberté d'association, de liberté de la presse sont bâillonnées dans ce pays. Il faut que la Société civile soit à la hauteur pour pouvoir poser des actes devant les gouvernants.

Propos recueillis par
Alpha Camara

GUINÉE

87 villages s'engagent à abandonner l'excision et le mariage d'enfants

De décembre 2015 à décembre 2017, Tostan a mis en œuvre le projet « accélérer l'abandon des pratiques néfastes en Moyenne Guinée, précisément dans les districts de Dalein et de Tountouroun, préfecture de Labé ».

Ce projet est financé par l'UNFPA à travers la Direction Nationale de la Promotion Féminine et du Genre (DNPFG). Il s'inscrit dans le cadre du Programme de Coopération UNFPA-GUINEA 2013-2017.

Durant 2 ans, Tostan a développé son programme holistique d'éducation basé sur les droits humains et les responsabilités. Ce programme met l'accent sur le potentiel des communautés à améliorer leur bien-être et l'efficacité individuelle et l'action collective ainsi qu'à intégrer les pratiques et les normes sociales qui respectent les droits humains. Dans ce cadre, les facilitateurs ont réalisé 94 séances d'éducation sur les droits humains et sur les responsabilités. Par le biais de la diffusion organisée, ces séances ont été renforcées par 889 causeries éducatives réalisées par 20 associations de jeunes, 20 leaders religieux, 19 agents de santé, 20 Conseils Locaux pour Enfants et Familles (CLEF), 60 Comités Villageois pour la Protection de l'Enfant (CVPE,) 20 Comités de Gestion Communautaire (CGC) et 4 Agents de Mobilisation Sociale (AMS). Dans la même logique, 99 émissions ont été réalisées par les radios rurales de Labé et Pita. Les thèmes des causeries éducatives et des émissions de radio ont porté sur le droit à être protégé contre toute forme de violence et le droit à l'intégrité physique. Ces droits sont directement liés à l'excision et au mariage d'enfants. Le projet a touché 16 517 personnes dont 12 387 femmes à travers les différentes stratégies utilisées pour partager les connaissances.

Suite à ces activités d'éducation et de sensibilisation sur les droits humains et responsabilités, 87 villages dans la zone de Dalein et de Tountouroun sur une prévision de 80 ont pris l'engagement d'abandonner l'excision et le mariage d'enfants. Pour matérialiser cet engagement, les représentants de ces villages ont pris la décision d'organiser une déclaration publique d'abandon de ces pratiques néfastes. Cette déclaration, présidée par le Gouverneur de la Région Administrative de Labé, a regroupé 331 participants dont 248 femmes. Elle s'est déroulée en 2 étapes comme suit :

Un panel de presse a été organisé ce jour 25 novembre 2017 à Tèguègnè, sous-préfecture de Kouramangui, 34 km de la commune urbaine de Labé. Ce panel a mis face à face les médias locaux composés des radios rurales de Labé et Pita, Espace FM Labé, BTA FM ainsi que GPP FM et les représentants de 87 villages. Le panel, espace d'échange et d'interaction a permis aux représentants de 87 villages dans la zone de Dalein et de Tountouroun d'expliquer le processus qui les a conduits à délibérer sur leurs valeurs après avoir participé aux séances d'éducation et de sensibilisation sur les droits humains et les responsabilités.

Le panel de presse a été suivi par la déclaration publique d'abandon de l'excision et de mariage d'enfants. Cette déclaration a eu lieu ce jour 26 novembre 2017, à Ley Thiandhi, sous-préfecture de Kouramangui, 38 km de la commune urbaine de Labé. Devant le Gouverneur de la région administrative de Labé, les représentants de 87 villages composés de leaders religieux, de chefs coutumiers, de leaders des femmes et des jeunes ont pris l'engagement d'abandonner la pratique de l'excision et de mariage d'enfants. A rappeler que les récentes enquêtes indiquent que 54,6% des filles se marient avant 18 ans et 97% des femmes de 15 à 49 ans ont subi l'excision (MICS, 2016). La proportion de personnes de 15-64 ans ayant subi au moins une forme de violence depuis l'âge de 15 ans est de 80,2% (Enquête nationale sur les VBG, 2016) contre 91,9 en 2009. La déclaration de Ley-Thiandhi vient s'inscrire dans le vaste mouvement national et international pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Cherif Djiba Sano

DINGUIRAYE

Le district de Mbonet lance officiellement ses activités à Conakry

Après Dinguiraye-action, la Synergie d'action pour le développement du district de Mbonet (SYNADEB) a lancé officiellement ses activités le week-end dernier à Conakry. C'était en présence de fils et filles ressortissants de la localité.

Situé en Haute –Guinée, dans la sous- préfecture de Banora, préfecture de Dinguiraye, le district de Mbonet est composé de cinq secteurs. Il se trouve à l'est et à 42 km de la ville de Dinguiraye vers Siguiri, non loin de la Nationale N° 30 Dinguiraye-Siguiri, avec une population estimée à 5000 mille habitants. Le district de Mbonet est le plus peuplé de la préfecture de Dinguiraye.

Pour commencer, le secrétaire exécutif de la SYNADEB, Macky Guissé, a souligné que c'est dans le cadre de poursuivre la gigantesque et noble œuvre de leurs parents que la génération actuelle a jugé nécessaire de se constituer en association afin de parler d'une seule voix et suivre une seule direction.

Pour sa part, El hadj Mohamed Lamine Bah, président de la SYNADEB, a relevé que l'objectif visé par cette association est le développement économique du district de Mbonet. « Avant la pénétration coloniale, Mbonet et Mbonet Mondé faisaient un seul village où vivaient respectivement deux frères jumeaux », a-t-il rappelé.

De son coté, la directrice nationale de la Direction nationale de l'économie et des finances, Bilguissa Diallo, qui est l'épouse du ministre Sanoussy Bantama Sow, a promis d'accompagner la SYNADEB dans toutes les actions qu'elle va entreprendre pour pouvoir développer Mbonet.

La cérémonie s'est achevée par la prestation de l'artiste Sayon Camara.

Cherif Djiba Sano

SHOW-BIZ

Kandet Kanté annonce la dédicace de son nouvel album pour le 8 décembre

Le vendredi 1er décembre 2017, l'ancienne danseuse des trois ''Gos de Kotéba'', Kandet Kanté, a animé une conférence de presse dans un réceptif hôtelier de la place. Elle en a profité pour annoncer la dédicace de son nouvel album intitulé '' la Reconnaissance'' pour le 8 décembre prochain. A cette occasion, elle avait à ses côtés Arda Sidibé de Saty Communication, structure organisatrice de l'événement, Hadja Aminata Kamissoko et Fodéba Isto Keira.

Après cinq 5 ans d'absence sur le marché de disc guinéen, l'artiste Kandet Kanté se dit désormais prête pour réveiller le public guinéen à travers son dernier album intitulé ''Reconnaissance''. Selon elle, il y a de cela deux ans qu'elle a entamé les préparatifs de cet album qui aborde plusieurs thèmes, à savoir l'amour, la paix, la cohésion sociale et tant d'autres.

Arda Sidibé, directeur général de ''Saty Communication'' a donné un aperçu de ce spectacle en ces termes : « l'artiste Kandet est à Conakry avec ses danseurs, composés d'ivoiriens et de guinéens. Le concert sera accompagné en son et en lumière. Au niveau de la sécurité, nous sommes en train de travailler avec la gendarmerie, la protection civile qui sont déjà prêtes pour nous accompagner le 8 décembre. Kandet a décidé de se faire accompagner par ses frères et sœurs artistes guinéens, mais aussi sa sœur qui est venue de la France ».

Dans son intervention, l'artiste Kandet a lancé un message au public guinéen : *« ça fait plaisir de se retrouver en Guinée. C'est un rêve qui va se réaliser le 8 décembre au Palais du peuple. J'ai toujours l'habitude de dire que je veux donner un concert à la Beoncé avec ma sœur. Donc, il ne faut pas trop parler de ce concert, mais il faut se déplacer pour voir. La danse, le chant, la comédie musicale seront au rendez-vous de ce spectacle. Deux ans de boulot, ça n'a pas du tout été facile. Je pense que cela doit se ressentir le 8 décembre au Palais du peuple ».*

Dans son témoignage sur le parcours de l'artiste Kandet Kanté, Isto Keira, Secrétaire général du ministère de la Culture et des Sports, a dit ceci « C'est par hasard que je suis parti à DIAT Music, une maison de production à Abidjan dans le cadre de l'organisation du ''Djembé d'or'', parce que j'étais coproducteur de cet événement. Dans cette structure, on m'avait fait défiler des sons et images qu'ils ont eu à produire, c'est à cette occasion que j'étais tombé sur les sons de Kandet Kanté qu'on pouvait exploiter en Guinée, parce qu'il y avait dedans la dose qu'on recherchait. C'est comme ça que le contact a été créé ».

Composé de 16 titres, cet album, **''la reconnaissance»,** est réalisé en Côte d'Ivoire et en Guinée, avec des mélanges de sonorités.

A noter que l'ancienne protégée de feu Souleymane Koly sera accompagnée par les trois ''**Gos de Kotéba''**. Elle a à son actif trois autres albums, dont l'avant dernier intitulé *'' La fille de Soundjata»*, qui a eu le trophée de la meilleure musique mandingue en 2006 au cours du ''Djembé d'or''.

Alpha Camara

Le Standard
VOTRE HEBDOMAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANALYSES

MOHAMED LAMINE DIAWARA, SUBSTITUT DU PROCUREUR DE DIXINN

« La durée de la garde-à-vue dépend de la nature de l'infraction… »

Dans cet entretien accordé à notre reporter par le magistrat Mohamed Lamine Diawara, substitut du procureur de la République près le Tribunal de première instance de Dixinn, plusieurs sujets ont été abordés, notamment le traitement des suspects dans le nouveau Code pénal et Code de procédure pénale guinéen.

A l'entame, il a tout d'abord précisé qu'au début de la chaîne pénale, le suspect désigne une personne soupçonnée d'avoir participé ou tenté de participer à la commission d'une infraction et n'est pas encore poursuivi. Parler donc de traitement des suspects, c'est à vrai dire poser le problème de cette question épineuse de la gestion de la garde-à-vue.

Selon lui, la grade-à-vue est une mesure de contrainte par laquelle un officier de police judiciaire retient dans les locaux de la police ou de la gendarmerie d'office ou sur instruction du procureur de la République pendant une durée légalement déterminée et sous le contrôle de l'autorité judiciaire, toute personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre un crime ou un délit puni d'une peine d'emprisonnement.

« La durée de la garde-à-vue dépend de la nature de l'infraction et ne doit excéder 48 heures sauf prolongation autorisée par le procureur de la République sur demande de l'officier de police judiciaire ».

Le magistrat Mohamed Lamine Diawara a souligné qu'au terme de l'article 82 du Code de procédure pénale, le suspect ne peut être entendu librement sur les faits qu'après avoir été informé : de la qualification de la date et du lieu présumé de l'infraction qu'il est soupçonné d'avoir commis ou tenté de commettre ; du droit de quitter à tout moment les locaux où il est entendu ou le cas échéant, du droit d'être assisté par un interprète ; du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions qui lui sont posées ou de se taire (…)

A défaut de raisons plausibles de soupçon, il dira que le suspect est entendu sans mesure de contrainte. Cette mesure doit constituer l'unique moyen de parvenir à l'un au moins des objectifs suivants : permettre l'exécution des investigations impliquant la présence ou la participation du suspect ; garantir la présentation du suspect devant le procureur de la République afin que ce magistrat puisse apprécier la suite à donner à l'enquête ; empêcher que le suspect ne modifie les preuves ou indices matériels ; empêcher que le suspect ne fasse pression sur les témoins ou les victimes ainsi que sur leurs familles ou leurs proches ; empêcher que le suspect ne se concerte avec d'autres personnes susceptibles d'être ses coauteurs ou complices. Aussi de garantir la mise en œuvre des mesures destinées à faire cesser le crime ou délit.

M. Mohamed Lamine Diawara a réitéré que la garde-à-vue s'exécute sous le contrôle du procureur de la République. Il apprécie si le maintien de la personne en garde-à-vue et le cas échéant, la prolongation de cette mesure sont nécessaires à l'enquête et proportionnées à la gravité des faits que la personne est soupçonnée d'avoir commis ou tenté de commettre.

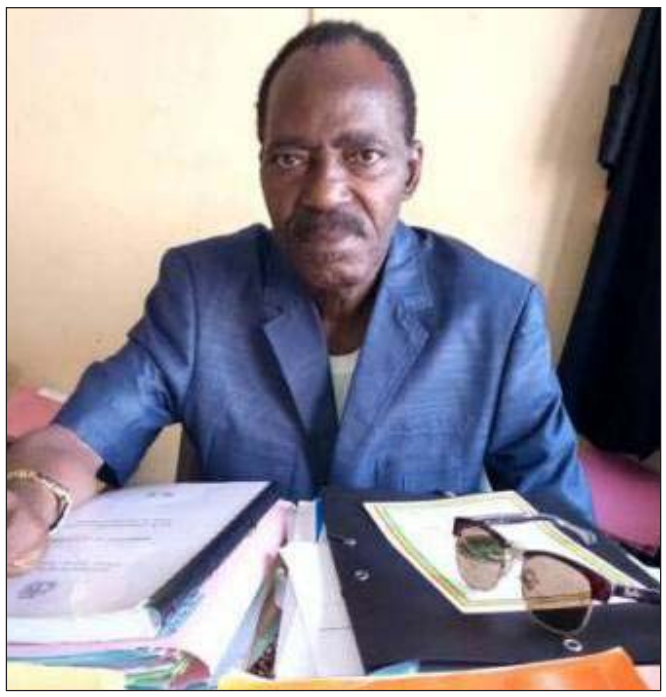

« Le procureur de la République assure la sauvegarde des droits reconnus par la loi à la personne gardée à vue. Il peut ordonner à tout moment que la personne gardée à vue soit présentée à lui ou remise en liberté (Article 86 du C.P.P) et (Article 87) seul un officier de police judiciaire peut d'office ou sur instruction du procureur de la république, placer une personne en garde-à-vue » a-t-il déclaré. Avant d'ajouter : « Dès le début de la mesure, l'officier de police judiciaire informe le Procureur de la République par tout moyen du placement de la personne en garde-à-vue. Il lui donne connaissance des motifs justifiant ce placement et l'avise de la qualification des faits. Le Procureur de la République peut modifier cette qualification, dans ce cas la nouvelle qualification est notifiée au suspect (article 90).

Parlant de la durée de la garde à vue, il a souligné ceci : « La durée de la garde-à-vue ne peut excéder 48 heures. Toutefois, elle peut être prolongée pour un nouveau délai de 24 heures au plus sur autorisation écrite et motivée du Procureur de la République. Les officiers de police judiciaire sont astreints à la tenue d'un registre de garde-à-vue noté et paraphé au parquet. Ce registre est présenté à toutes réquisitions des magistrats chargés du contrôle de la mesure (art 88). L'officier de police judiciaire doit mentionner sur le procès verbal l'audition de toute personne gardée à vue, le jour et l'heure à partir desquels elle a été gardée à vue ainsi que le jour et l'heure à partir desquels elle a été soit libérée, soit déférée devant le magistrat compétent ».

Le magistrat a fait savoir que pendant les premières 48heures de la garde-à-vue, le Procureur de la République peut prendre d'initiative ou même à la requête d'un membre de la famille du suspect, désigner un médecin qui examinera ce dernier à n'importe quel moment des délais de la garde-à-vue.

« Après 48heures, l'examen médical sera de droit si la personne retenue le demande. Le certificat médical sera joint au procès verbal dressé (Art 89). Si pour les nécessités de l'enquête l'OPJ est amené à garder à sa disposition un ou plusieurs suspects, il ne peut les retenir plus de 48heures », a-t-il indiqué, avant de préciser que le Procureur de la République peut accorder prolongation d'un nouveau délai de 48heures à l'issue duquel les personnes ainsi retenues devront être immédiatement conduites devant lui. A suivre…

Alpha Camara

GUINÉE-BISSAU

Pour la Cédéao, l'application de l'accord de Cotonou est un échec

Une mission d'évaluation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), conduite par le ministre togolais des Affaires étrangères Robert Dussé, était en Guinée-Bissau ce week-end.

L'objectif était de constater sur place les avancées sur l'application de l'accord signé à Conakry en automne 2016. Cet accord de sortie de crise en dix points prévoit entre autres le choix d'un Premier ministre de consensus ayant la confiance du président de la République et accepté par l'opposition, la formation d'un gouvernement d'union nationale et le retour des 15 dissidents du PAIGC dans leur famille politique.

La mission interministérielle de la Cédéao a dressé un constat d'échec devant la presse. **L'accord signé en octobre 2016 à Conakry** peine encore de se mettre en place et la Cédéao n'écarte pas la possibilité d'appliquer des sanctions collectives ou individuelles contre ceux qui entravent l'application dudit accord.

« *A tous ceux qui entravent la mise en œuvre de l'application de l'accord de Conakry, nous allons leur proposer des sanctions pour voir si les sanctions collectives et les sanctions individuelles peuvent être appliquées. C'est toute la sous-région qui est menacée* », a confirmé Marcel Alain de Sousa, le président de la Commission de la Cédéao.

Des discussions entre les médiateurs et la classe politique bissau-guinéenne ont été parfois très tendues. Le PAIGC, notamment, a accusé la Cédéao de n'avoir pas assez mis la pression sur le président José Mário Vaz pour l'obliger à appliquer l'accord.

« *Faux* », réplique Marcel de Sousa : « *Vous ne pouvez pas accuser la Cédéao en disant que c'est la Cédéao qui ne prend pas la décision. La Cédéao a mis des troupes - ça coûte très cher -, mais la Cédéao supporte et essaie de trouver les solutions* ».

Sur le terrain, la tension persiste. L'opposition menace **de descendre à nouveau dans la rue** jeudi et vendredi.

Source : Rfi

RÉPRESSION DE DÉCEMBRE 2016

HRW accuse la RDC de s'être servie du M23

L'ONG Human Rights Watch accuse, dans un rapport, des officiers supérieurs de RDC d'avoir recruté clandestinement au moins 200 anciens rebelles du M23. Des rebelles exilés en Ouganda et au Rwanda depuis leur défaite dans l'est de la RDC en novembre 2013, recrutés pour « étouffer » les manifestations anti-Kabila de décembre 2016, et « protéger » le chef de l'Etat dont le mandat venait d'expirer.

La répression qui, selon l'ONG, a coûté la vie à au moins 62 personnes entre le 19 et le 22 décembre 2016, était donc préméditée, assure l'ONG. Pour rédiger ce rapport, intitulé « Mission spéciale », HRW dit avoir travaillé 11 mois, dans quatre pays (Rwanda, Ouganda, Belgique et RDC) et mené plus de 120 entretiens, donc 21 avec d'anciens combattants, commandants et leaders politiques du M23.

C'est en octobre 2016 que la RDC se serait tournée vers ses anciens ennemis, alors que « *la pression sur Kabila s'intensifiait* », affirme Human Rights Watch. Selon l'ONG, des officiers supérieurs des forces de sécurité se seraient alors rendus en Ouganda et au Rwanda dans des camps militaires et de réfugiés, pour recruter clandestinement **les anciens rebelles** en leur promettant nourriture, dollars, protection, et même parfois réintégration dans l'armée. Le tout en collaboration avec certains responsables du mouvement M23.

Une fois transférés en RDC, les anciens rebelles auraient été déployés dans trois villes, Kinshasa, Goma et Lubumbashi, équipés d'armes et d'uniformes neufs et intégrés dans la police, l'armée, la Garde républicaine. Plusieurs témoins cités dans le rapport disent avoir reçu des instructions très explicites pour que l'un d'eux fasse « *la guerre à ceux qui voulaient menacer le maintien au pouvoir de Kabila* ». « *Nous avons reçu l'ordre de tirer immédiatement à la moindre provocation des civils* », explique un autre.

Pas de commentaires des autorités congolaises

La plupart seraient rentrés dans leur pays d'exil fin décembre-début janvier, avant que d'autres, « *au moins 200* » selon l'ONG, ne soient recrutés tout aussi secrètement entre mai et juillet 2017, affirme HRW. Ils auraient été envoyés à Kisangani pour y suivre une formation, censée les préparer à de futures opérations spéciales.

Selon Human Rights Watch, les autorités ougandaises ont nié toute implication dans ces recrutements. Elles ont même nié en avoir eu connaissance. Les autorités rwandaises et congolaises, elles, n'ont pas répondu officiellement à l'ONG. Le leader de la branche politique du M23, Bertrand Bisimwa, aurait en revanche confirmé que des « *officiers des forces de sécurité avaient recruté d'anciens combattants du M23* », mais assuré qu'il ignorait à quelles opérations ils étaient associés une fois en RDC.

A RFI, le porte-parole du gouvernement congolais a déclaré ne pas vouloir réagir à un travail « *très peu professionnel* » et qui relève davantage de la « *politique politicienne* ».

Source : Rfi

JOUEUR AFRICAIN DE L'ANNÉE

Mané, Salah et Aubameyang parmi les 11 nominés

La CAF a révélé lundi 27 novembre le nom des onze joueurs finalistes dans la course au titre de Joueur africain de l'année. On y retrouve notamment le Sénégalais Sadio Mané, l'Egyptien Mohamed Salah et le Gabonais Pierre-Emerick Aubameyang qui font figure de favoris à la succession de l'Algérien Riyad Mahrez.

S'il y a bien une chose dont on est sûr concernant le titre de joueur africain de l'année 2017, c'est que Riyad Mahrez ne se succédera pas à lui-même. Après une saison difficile avec Leicester et une **non-qualification pour le Mondial 2018 avec les Fennecs**, l'Algérien ne faisait même pas partie de la liste des 30 présélectionnés par la Confédération africaine de football (CAF).

Ils sont désormais onze à prétendre au titre de meilleur joueur africain de l'année 2017. Dans cette liste réduite, trois noms sortent du lot et semblent les mieux placés pour recevoir le trophée le 4 janvier 2018 à Accra au Ghana : Sadio Mané, Mohamed Salah et Pierre-Emerick Aubameyang.

Aubameyang toujours aussi régulier

Le Gabonais a encore réalisé une saison plein avec le Borussia Dortmund. Il a inscrit 43 buts en 52 deux matches avec le club de la Ruhr en 2016-2017, soit autant que sur l'exercice 2015-2016 en pourtant moins de matches joués.

Déjà lauréat du titre de meilleur joueur africain en 2015, le Gabonais est arrivé **deuxième derrière Mahrez** l'année dernière, il espère donc bien remonter sur la première marche du podium cette saison. Les mauvais résultats de la sélection gabonaise, une CAN à domicile ratée, une non-sélection pour la Coupe du monde en Russie, pourraient cependant lui faire du tort.

Mané, l'atout numéro un du Sénégal

Le Sénégalais Sadio Mané a quant à lui réalisé une saison presque parfaite. Auteur de 13 buts et 8 passes décisives en 2016-2017, il a explosé au grand jour sous les couleurs de Liverpool et fait figure de candidat sérieux au titre de meilleur joueur africain, d'autant plus qu'il a été désigné ce lundi 27 novembre meilleur joueur sénégalais de la saison pour la quatrième fois consécutive, un record.

En sélection aussi Mané est devenu incontournable. Il a été l'un des grands artisans de la qualification du Sénégal pour **la deuxième Coupe du monde de son histoire** et il s'est montré brillant lors de la dernière CAN, même si son tir au but raté en quarts de finale face au Cameroun a coûté une demi-finale aux Lions de la Téranga.

Salah, premier égyptien lauréat ?

Jamais un joueur égyptien n'a remporté le titre décerné par la CAF, mais cette année, grâce à de très solides références Mohamed Salah pourrait bien être le premier. Auteur de 19 buts et de 15 passes décisives avec l'AS Rome la saison dernière, il a été transféré cet été à Liverpool, où il a rejoint Sadio Mané, en échange de 39 millions d'euros. En Premier League, Salah continue de flamber, il a déjà inscrit 14 buts toutes compétitions confondues.

Ce qui pourrait faire pencher la balance, c'est aussi son influence en sélection. **Finaliste malheureux de la CAN** face au Cameroun, il a également porté sur ses épaules l'équipe nationale égyptienne durant les éliminatoires de la Coupe du monde. Son but sur penalty à la 94e minute de jeu face au Congo, synonyme de qualification au Mondial pour les Pharaons, 28 ans après leur dernière participation, **a fait plonger tout un pays dans la liesse**, et cela pourrait bien faire toute la différence.

JOUEUR AFRICAIN DE L'ANNEE, LES 11 NOMINES

Bertrand Traoré (Burkina Faso et Olympique Lyonnais)

Denis Onyango (Ouganda et Mamelodi Sundowns)

Karim El Ahmadi (Maroc et Feyenoord)

Keita Balde (Sénégal et Monaco)

Mohamed Salah (Egypte et Liverpool)

Naby Keita (Guinée et RB Leipzig)

Pierre-Emerick Aubameyang (Gabon et Borussia Dortmund)

Sadio Mané (Sénégal et Liverpool)

Victor Moses (Nigeria et Chelsea)

Vincent Aboubakar (Cameroun et FC Porto)

Yacine Brahimi (Algérie et FC Porto)

JOUEUR DE L'ANNEE BASE EN AFRIQUE, LES 11 NOMINES

Chaque année, la CAF remets également le trophée du meilleur joueur évoluant sur le continent africain, voici les onze nominés :

Achraf Bencharki (Marocco et Wydad Athletic Club)

Ahmed Fathi (Egypte et Al Ahly)

Ali Maaloul (Tunisie et Al Ahly)

Aristide Bancé (Burkina Faso et El Masry)

Ben Malango (RD Congo et TP Mazembe)

Denis Onyango (Ouganda et Mamelodi Sundowns)

Jeremy Brockie (Nouvelle-Zélande et SuperSport United)

Junior Ajayi (Nigeria et Al Ahly)

Mohamed Ounnajem (Maroo et Wydad Athletic Club)

Taha Yassine Khenisssi (Tunisie et Espérance Tunis)

Source : Rfi

Le calendrier complet de la Coupe du monde 2018

La Coupe du monde de football 2018 se tiendra du 14 juin au 15 juillet en Russie. Retrouvez ici le calendrier complet et les résultats de chaque match de la compétition. Voici le calendrier complet de la Coupe du monde de football 2018, qui se tiendra en Russie du 14 juin au 15 juillet. Tous les horaires sont donnés en heures françaises.

Phase de groupes
• Jeudi 14 juin
17 h - Groupe A : Russie - Arabie saoudite, à Moscou (Loujniki)
• Vendredi 15 juin
14 h - Groupe A : Égypte - Uruguay, à Ekaterinbourg
17 h - Groupe B : Maroc - Iran, à Saint-Pétersbourg
20 h - Groupe B : Portugal - Espagne, à Sotchi
• Samedi 16 juin
12 h - Groupe C : France - Australie, à Kazan
15 h - Groupe D : Argentine - Islande, à Moscou (Spartak)
18 h - Groupe C : Pérou - Danemark, à Saransk
21 h - Groupe D : Croatie - Nigéria, à Kaliningrad
• Dimanche 17 juin
14 h - Groupe E : Costa Rica - Serbie, à Samara
17 h - Groupe F : Allemagne - Mexique, à Moscou (Loujniki)
20 h - Groupe E : Brésil - Suisse, à Rostov sur le Don
• Lundi 18 juin
14 h - Groupe F : Suède - Corée du Sud, à Nijni Novgorod
17 h - Groupe G : Belgique - Panama, à Sotchi
20 h - Groupe G : Tunisie - Angleterre, à Volgograd
• Mardi 19 juin
14 h - Groupe H : Pologne - Sénégal, à Moscou (Spartak)
17 h - Groupe H : Colombie - Japon, à Saransk
20 h - Groupe A : Russie - Égypte, à Saint-Pétersbourg
• Mercredi 20 juin
14 h - Groupe B : Portugal - Maroc, à Moscou (Loujniki)
17 h - Groupe A : Uruguay - Arabie saoudite, à Rostov-sur-le-Don
20 h - Groupe B : Iran - Espagne, à Kazan
• Jeudi 21 juin
14 h - Groupe C : France - Pérou, à Ekaterinbourg
17 h - Groupe C : Danemark - Australie, à Samara
20 h - Groupe D : Argentine - Croatie, à Nijni Novgorod
• Vendredi 22 juin
14 h - Groupe E : Brésil - Costa Rica, à Saint-Pétersbourg
17 h - Groupe D : Nigéria - Islande, à Volgograd
20 h - Groupe E : Serbie - Suisse, à Kaliningrad
• Samedi 23 juin
14 h - Groupe G : Belgique - Tunisie, à Moscou (Spartak)
17 h - Groupe F : Allemagne - Suède, à Sotchi
20 h - Groupe F : Corée du Sud - Mexique, à Rostov-sur-le-Don
• Dimanche 24 juin
14 h - Groupe G : Angleterre - Panama, à Nijni Novgorod
17 h - Groupe H : Japon - Sénégal, à Ekaterinbourg
20 h - Groupe H : Pologne - Colombie, à Kazan
• Lundi 25 juin
16 h - Groupe A : Arabie saoudite - Égypte, à Volgograd
16 h - Groupe A : Uruguay - Russie, à Samara
20 h - Groupe B : Espagne - Maroc, à Kaliningrad
20 h - Groupe B : Iran - Portugal, à Saransk
• Mardi 26 juin
16 h - Groupe C : Danemark - France, à Moscou (Loujniki)
16 h - Groupe C : Australie - Pérou, à Sotchi
20 h - Groupe D : Nigeria - Argentine, Saint-Pétersbourg
20 h - Groupe D : Islande - Croatie, à Rostov-sur-le-Don
• Mercredi 27 juin
16 h - Groupe F : Corée du Sud - Allemagne, à Kazan
16 h - Groupe F : Mexique - Suède, à Ekaterinbourg
20 h - Groupe E : Serbie - Brésil, à Moscou (Spartak)
20 h - Groupe E : Suisse - Costa Rica, à Nijni Novgorod
• Jeudi 28 juin
16 h - Groupe H : Japon - Pologne, à Volgograd
16 h - Groupe H : Sénégal - Colombie, à Samara
20 h - Groupe G : Angleterre - Belgique, à Kaliningrad
20 h - Groupe G : Panama - Tunisie, à Saransk
Huitièmes de finale
• Samedi 30 juin
16 h : 1er groupe C - 2e groupe D, à Kazan (H1)
20 h : 1er groupe A - 2e groupe B, à Sotchi (H2)
• Dimanche 1er juillet
16 h : 1er groupe B - 2e groupe A, à Moscou (Loujniki) (H5)
20 h : 1er groupe D - 2e group C, à Nijni Novgorod (H6)
• Lundi 2 juillet
16 h : 1er groupe E - 2e groupe F, à Samara (H3)
20 h : 1er groupe G - 2e groupe H, à Rostov-sur-le-Don (H4)
• Mardi 3 juillet
16 h : 1e groupe F - 2e groupe E, à Saint-Pétersbourg (H7)
20 h : 1er groupe H - 2e groupe G, à Moscou (Spartak) (H8)
Quarts de finale
• Vendredi 6 juillet
16 h : Vainqueur H1 - Vainqueur H2, à Nijni Novgorod (Q1)
20 h : Vainqueur H3 - Vainqueur H4, à Kazan (Q2)
• Samedi 7 juillet
16 h : Vainqueur H7 - Vainqueur H8, à Samara (Q3)
20 h : Vainqueur H5 - Vainqueur H6, à Sotchi (Q4)
Demi-finale
• Mardi 10 juillet
20 h : Vainqueur Q1 - Vainqueur Q2, à Saint-Pétersbourg
• Mercredi 11 juillet
20 h : Vainqueur Q3 - Vainqueur Q4, à Moscou (Loujniki)
Finales
• Samedi 14 juillet
16 h : Match pour la 3e place, à Saint-Pétersbourg
• Dimanche 15 juillet
17 h : Finale, à Moscou (Loujniki)

Source : france24

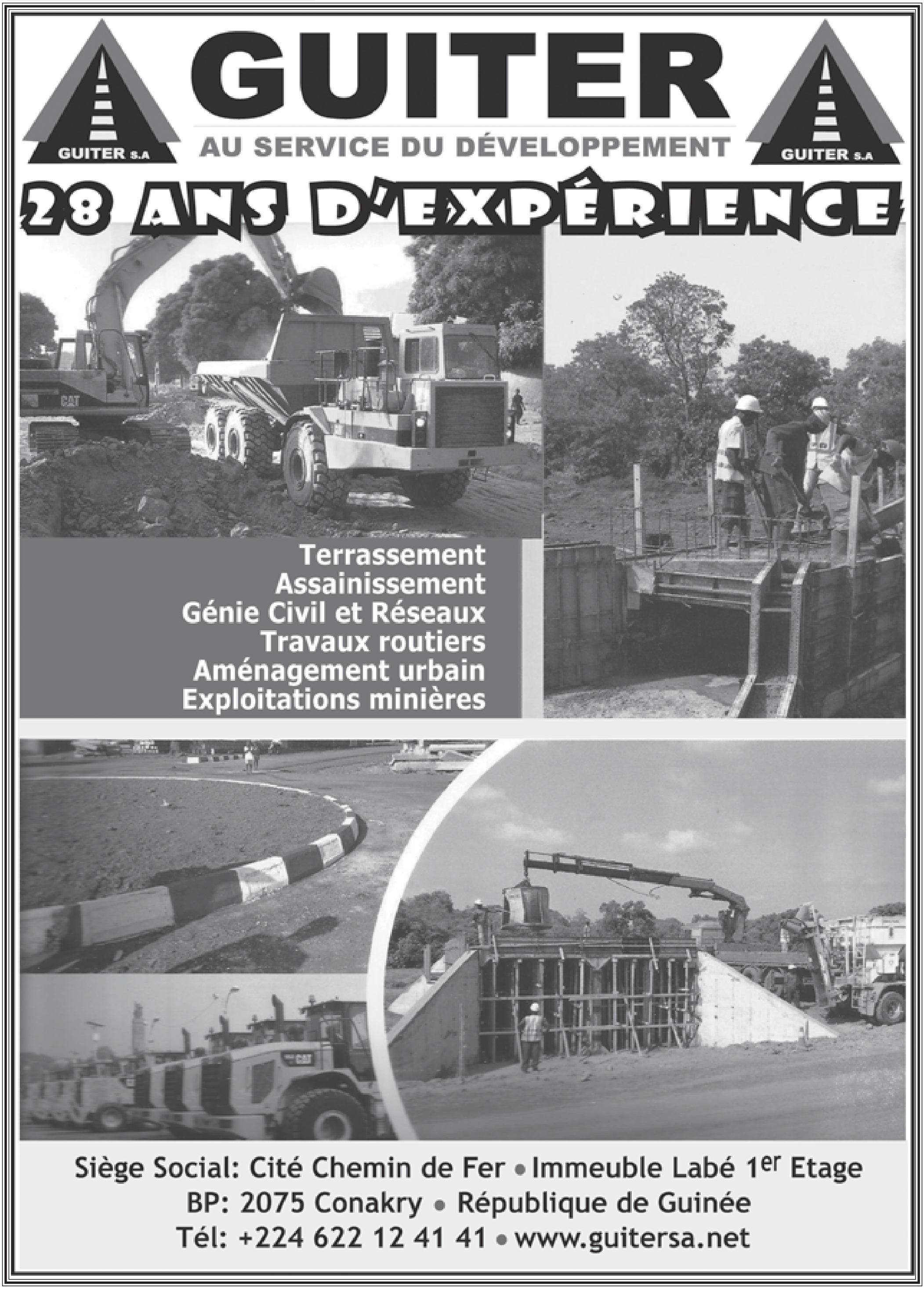
GUITER S.A
GUITER
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
GUITER S.A
28 ANS D'EXPÉRIENCE
Terrassement
Assainissement
Génie Civil et Réseaux
Travaux routiers
Aménagement urbain
Exploitations minières
Siège Social: Cité Chemin de Fer • Immeuble Labé 1er Etage
BP: 2075 Conakry • République de Guinée
Tél: +224 622 12 41 41 • www.guitersa.net

La Préfecture de Pita, dans la Région Administrative de Mamou, au cœur de l'initiative présidentielle des fêtes tournantes de l'indépendance nationale, le développement des infrastructures alors que même l'intérieur du pays n'en disposait pratiquement plus. Aujourd'hui la ville de Pita offre un visage tout à fait différent dont les images parlent d'elles-mêmes.

LOGEMENT DU COMMISSAIRE CENTRAL DE POLICE DE PITA

LOGEMENT DES AGENTS DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE DE PITA

MAISON DES JEUNES DE PITA